

Instructions pour les cotisations et les commandes à rentrer pour le 31 décembre 2021.

1. Paiement de la cotisation des membres qui ne passent aucune commande (graines, produits, ...) : payer par virement- virement au compte banque de la société : BE55-0000-0986-9344, s'il existe un délégué local, payer à celui-ci.
2. Remplir soigneusement les bordereaux de commande blancs suivant les besoins et les deux parties du bordereau de couleur, la partie de droite est une copie pour vous.
  - 2.1.1. Pour les membres habitant une commune sans délégué local. Renvoyer les bordereaux de commande utilisés à la Société Royale Horticole de Gembloux, 2, Passage des Déportés, 5030 Gembloux. Faire suivre l'envoi d'un virement- virement au Compte de la société BE55-0000-0986-9344, avec mention « cotisation et commande 2022 ». N'oubliez pas de mentionner si vous souhaitez l'expédition postale, en ajoutant les frais d'expédition, soit 6,90 € par kilo.
  - 2.1.2. Pour les membres habitant une commune avec un délégué local. Remettre la commande et le paiement au délégué local. Le délégué, si nécessaire, est à votre disposition pour vous aider à remplir vos bordereaux de commande.
3. N'oubliez pas que toute commande ne sera enregistrée que si elle est accompagnée du versement de la cotisation. Les membres habitant une commune sans délégué, mais qui souhaitent enlever leur commande chez un délégué d'une commune voisine, doivent remettre leurs commande et paiement à ce délégué.
4. Nous insistons sur le fait que la carte de membre est nominative. Nous souhaitons donc vivement que nos membres effectuent leur paiement à leur nom personnel et non pas à celui du conjoint ou d'une autre personne.

Remarque :

Le présent numéro de « l'Horticole » vous donne toutes les informations utiles pour un usage correct des bordereaux de commande qui l'accompagnent.

Vous y trouverez également la liste de vos délégués.

La rédaction

Vous y trouverez également la liste de vos délégués.  
La rédaction

Vous y trouverez également la liste de vos délégués.

commande qui l'accompagne.

Le présent numéro de « l'Horticole » vous donne toutes les informations utiles pour un usage correct des bordereaux de

Remarque :

membres effectuent leurs paiements à leur nom personnel et non pas à celui du conjoint ou d'une autre personne.

4. Nous insistons sur le fait que la carte de membre est nominative. Nous souhaitons donc vivement que nos membres effectuent leurs paiements à leur nom personnel et non pas à celui du conjoint ou d'une autre personne.

3. N'oubliez pas que toute commande ne sera enregistrée que si elle est accompagnée du versement de la cotisation.

Les membres habitant une commune sans délégué, mais qui souhaitent enlever leur commande chez un délégué d'une commune voisine, doivent remettre leur commande et paiement à ce délégué.

2.1.2. Pour les membres habitant une commune avec un délégué local. Remettre la commande et le paiement au délégué local. Le délégué, si nécessaire, est à votre disposition pour vous aider à remplir vos bordereaux de commande.

2.1.1. Pour les membres habitant une commune sans délégué local. Renvoyer les bordereaux de commande utilisés à la Société Royale Horticole de Gembloux, 2, Passage des Déportés, 5030 Gembloux. Faire suivre l'envoi d'un virement- virement au compte de la société BE55-0000-0986-9344, avec mention « cotisation et commande 2022 ». N'oubliez pas de mentionner si vous souhaitez l'expédition postale, en ajoutant les frais d'expédition, soit 6,90 € par kilo.

2. Remplir soigneusement les bordereaux de commande blancs suivant les besoins et les deux parties du bordereau de couleur, la partie droite est une copie pour vous.

1. Paiement de la cotisation des membres qui ne passent aucune commande (graines, produits, ...) : payer par virement- virement au compte banque de la société : BE55-0000-0986-9344 ou, s'il existe un délégué local, payer à celui-ci.

Instructions pour les cotisations et les commandes à rentrer pour le 31 décembre 2021.

**A rentrer pour le 31 décembre 2021 au plus tard.**

## **COMMANDE SAISON 2022**

**Bordereau à rentrer à la Société Royale Horticole**

Nom du membre : ..... Délégué : .....

Rue : .....

N° postal et Commune : .....

Téléphones : .....

Adresse Mail : .....

TOTAL SEMENCES HENRION .....

TOTAL TERREAU – BRUYERES – ECORCES DCM .....

TOTAL ENGRAIS DCM .....

TOTAL POMMES DE TERRE .....

COTISATIONS 12,00 € .....

FRAIS D'EXPEDITION jusqu'à 2 kg 6,90 € .....

TOTAL GENERAL

Le membre qui a commandé à un délégué doit obligatoirement payer à ce délégué.  
Le membre qui a commandé à Gembloux versera le montant dû au CCP de la société.

## **COPIE MEMBRE**

### COMMANDE SAISON 2022

Nom du membre : ..... Délégué : .....

Rue : .....

N° postal et Commune : .....

Téléphone : .....

TOTAL SEMENCES HENRION .....

TOTAL TERREAU – BRUYERES – ECORCES DCM .....

TOTAL ENGRAIS DCM .....

TOTAL POMMES DE TERRE .....

COTISATIONS 12,00 € .....

FRAIS D'EXPEDITION jusqu'à 2 kg 6,90 € .....

TOTAL GENERAL

Le membre qui a commandé à un délégué doit obligatoirement payer à ce délégué.  
Le membre qui a commandé à Gembloux versera le montant dû au CCP de la société.